

Bureau Fédéral

Réunion en visioconférence du jeudi 9 septembre 2021

-
- Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Nathalie LESDEMA, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME.
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Yannick OLIVIER et Alain SALMON
- Excusés : Mmes Agnès FAUCHARD et Carole FORCE
MM. Christian AUGER, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON
- Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS
-

N°	Annexe
1	Annexe - 2021-09-09 BF Présentation protocoles VFIN

1. Protocoles sanitaires de reprise

Stéphanie PIOGER rappelle que le contrôle du pass sanitaire entre en vigueur au 30 septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et plus et qu'une tolérance de 2 mois pour être en conformité a été annoncée par le Premier Ministre (voir l'annexe).

Jean-Pierre SIUTAT se montre satisfait des décisions prises par le Gouvernement en la matière et salue le travail du CNOSF sur le sujet.

Stéphanie PIOGER présente ensuite les différentes propositions relatives au contrôle du pass sanitaire dans le cadre des compétitions (voir la suite de l'annexe).

Elle préconise que soit retenue la 2^e proposition qui consiste à :

- confier l'obligation de contrôle des équipes dans le protocole au délégué du club et/ou au référent Covid, lorsque le contrôle relève de la compétence du club ;
- Dans le cas où c'est la collectivité qui effectue le contrôle du pass à l'entrée, le délégué du club et/ou au référent COVID devra constater sa bonne réalisation ;
- Il devra transmettre l'information à l'arbitre

Après un tour de table, validation de cette proposition par le Bureau Fédéral.

Un guide à l'attention des clubs sera réalisé pour les aider dans cette démarche.

Thierry BALESTRIERE demande la conduite à tenir par un arbitre si le délégué du club ou le référent Covid lui signale un problème. L'arbitre devra signifier que le match ne peut pas se tenir tant que l'acteur de la rencontre ne se conforme pas à la réglementation en matière sanitaire et tant qu'il est maintenu sur la feuille de marque.

Stéphanie PIOGER rappelle la réglementation relative à la tenue d'un registre des contrôles sanitaires effectués (voir la suite de l'annexe).

Elle présente ensuite les décisions à prendre en matière de port du masque pour les arbitres et officiels au regard des souhaits émis par la Ligue Nationale de Basket (voir la suite de l'annexe).

Après un tour de table, le Bureau Fédéral valide l'obligation du port du masque pour les officiels de la table de marque et les arbitres se rendant voir la vidéo pour les divisions de la LNB et de la LFB et d'étendre cette mesure à la LF2 et la NM1, dans un souci d'harmonisation. Pas d'obligation dans les divisions inférieures mais une forte recommandation

La FFBB se rapprochera de la FIBA pour connaître ses directives sur les rencontres de Coupes d'Europe

Après étude des possibilités, il est proposé de ne pas intégrer la LF2 et la NM1 au protocole sanitaire de la LFB.

Accord du Bureau Fédéral.

Un protocole sanitaire particulier pour la LFB est en cours d'étude et sera présenté par Carole FORCE au prochain Bureau Fédéral.

Stéphanie PIOGER propose que pour la saison 2021/2022, le règlement Covid soit adapté suite aux mesures gouvernementales prises au courant de l'été, et que les conséquences de la mise en œuvre du pass sanitaire dans les établissements sportifs soient intégrées au règlement. Il est ainsi proposé :

- La suppression du groupe sanitaire fédéral
- La suppression de la liste des joueurs majeurs
- La suppression de la procédure spécifique de report de matches pour cas positifs

En cas de non-déroulement d'une rencontre, la Commission Fédérale 5x5 ou les Commissions Sportives des Ligues et Comités seront compétentes pour traiter le dossier et décider d'une nouvelle date pour jouer la rencontre ou de la perte par forfait de l'équipe fautive.

**Accord du Bureau Fédéral.
Le règlement COVID sera adapté et entrera en vigueur dès sa publication.**

Stéphanie PIOGER fait ensuite part de la situation particulière des joueuses de Ligue Féminine qui sont enceintes avant le début du championnat.

Elle rappelle qu'en juillet 2020, le Bureau Fédéral avait décidé d'accorder à chaque club de Ligue Féminine la possibilité de remplacer une joueuse déclarée inapte physiquement par un joker médical, c'est-à-dire une joueuse qui ne serait pas soumise aux règles de participation (couleur de licence).

Selon les règlements, « *Dès le début du Championnat et avant les deux dernières rencontres de la phase 1, le club pourra solliciter une seule fois le remplacement d'une joueuse majeure inapte. Ce remplacement médical ne sera pas comptabilisé dans la limite des 14 contrats professionnels imposés par l'article 7 des RSP LFB.* »

Il est proposé, dans l'attente de dispositions complémentaires issues de l'accord sectoriel, que les femmes enceintes puissent bénéficier d'un statut particulier selon les règles suivantes :

- Remplacement par un joker médical possible dès le début de la saison sportive afin de couvrir la période pré-compétition ;
- Une procédure d'autorisation à participer doit être faite auprès de la CHNC pour permettre au médecin de la LFB, sur dossier médical, de déclarer inapte la joueuse et enclencher la procédure de joker médical ;
- Le contrat de la joueuse déclarée inapte pour grossesse ne sera pas comptabilisé dans la limite des 14 contrats professionnels ;
- La joueuse pourra reprendre la compétition à tout moment de la saison après la levée de sa suspension temporaire d'inaptitude.

Le Bureau Fédéral valide ces principes.
--

2. Point sur la rentrée sportive

Jean-Pierre SIUTAT informe les membres du Bureau Fédéral des raisons qui l'ont conduit, en concertation avec Alain CONTENSOUX, Céline DUMERC et Jacky COMMERES, à ne pas reconduire Valérie GARNIER à la tête de l'Equipe de France Féminine et la volonté de démarrer l'olympiade 2021-2024 sur une feuille intégralement blanche. La Fédération est à la recherche d'un nouveau coach à échéance de début novembre en raison de la fenêtre prévue à cette période.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le vendredi 17 septembre 2021 à la FFBB.